

Annex

Public redacted

Abidjan le, 14 octobre 2014

A

Maitre PAOLINA MASSIDDA,
Conseil principal des victimes

Objet : observations des victimes sur la requête
Relative à la recevabilité de l'affaire **BLE GOUDE**

Maitre,

La défense, en soutenant dans sa requête, que les incidents décrits par l'accusation dans son document de notification des charges ne sont pas suffisamment graves pour justifier une procédure, en l'occurrence celle de **Blé GOUDE** devant la CPI, c'est faire une injure à la mémoire des victimes décédées et mépriser la souffrance des blessés que nous sommes. C'est pourquoi nous venons par la présente, présenter nos observations sur la dite requête.

Nos observations :

-Victime n°A/10121/14 : « la crise en cote d'ivoire a fait beaucoup de victimes morales, matérielles et physiques dont je suis l'une d'elles ainsi que des victimes directes et indirectes. C'est à la suite de cela que **M.CHARLES BLE GOUDE** est aujourd'hui présent à la CPI pour répondre de ses actes. Mais, grande fut ma surprise de savoir que sa défense soutient que les charges à lui imputées ne " sont pas suffisamment graves pour le faire comparaitre devant la CPI".cette assertion a suscité une interrogation dans ma tête à laquelle je veux avoir la réponse particulière de **M. BLE et sa défense** :

"Qu'est ce qu'un crime contre l'humanité ou que signifie crime contre l'humanité pour eux ?" sachez que j'ai été vraiment écœuré par la tournure qu'a pris les événements après la déclaration explosive de **M.BLE GOUDE** à savoir que "si vous voyez quelqu'un dans votre quartier que vous ne connaissez pas, abattez le c'est un rebelle" on connaît la suite.des innocentes personnes ont été brulées au pétrole à l'aide des pneus à **YOPOUGON** particulièrement, que la communauté nationale et internationale a bien vu et bien su. Je pense qu'après de telle déclaration même s'il s'agissait de l'incinération d'une seule personne cela suffirait largement à le faire comparaitre devant la CPI »

-Victime n°A/20005/13 : « moi j'ai perdu mon frère après la déclaration de **M.BLE GOUDE**, je sais ce que ça fait de perdre un proche dans des conditions calamiteuses et douloureuses. Alors messieurs les avocats de la défense pour le respect des âmes perdues, retirez votre requête pour qu'on puisse aller à un procès équitable »

-Victime n°A/20017/13 : « les milliers de blessés marqués à vie surtout les plus de **3000** morts ne sont pas suffisamment graves pour qu'on porte l'affaire **BLE GOUDE** devant la CPI. Voilà ce qu' pense réellement **M.BLE**.si je veux quantifier, combien de personnes il faut faire tuer pour être transféré à la CPI ? A entendre **M.BLE**, je pense qu'il n'a pas pus atteindre son objectif c'est à dire la mort des millions de personnes pour être au **panthéon des grands criminels de guerre** »

-Victime n°A/20003/13 : « le nom de **BLE GOUDE** rime avec la violence en cote d’ivoire .son incursion dans la scène estudiantine et politique a fait apparaitre la violence verbale et physique comme une arme de guerre et un argument de la force à la place de la force de l’argument pour faire triompher les idées. Dire que les faits reprochés à **M.BLE GOUDE** ne sont pas suffisamment graves pour être portés devant la CPI, c’est renié la partition de ce dernier dans le conflit post électoral. »

-Victime n°A/10033/14 : « **M.BLE GOUDE** était un maillon essentiel dans le système **GBAGBO**.ses appels à la persécution des français en 2004, après la destruction des avions de guerre de **M.GBAGBO** par l’aviation française au cours de l’opération dignité et les violences qui ont suivi, a permis à son mentor **M.GBAGBO** de se maintenir au pouvoir. Donc il a voulu rééditer cet exploit après les élections de 2010, cette fois **GBAGBO** n’a pas pu tenir, il est tombé et **M.BLE** avec lui. »

-victime n°A/10007/14 : « je peux dire **que M.BLE GOUDE** était le numéro deux (02) opérationnel du système **GBAGBO**. A ce titre, il faisait le tour des casernes militaires, les cités universitaires et des agoras pour porter les messages de ce dernier et galvaniser les troupes, les étudiants et les désœuvrés en les chauffant à blanc et les inculquer le venin de la haine **du dioula, du musulman, du blanc** et de la **xénophobie**. »

-Victime n°A/10042/14 : « c’est suite à l’appel de **M.BLE** qui disait que’’ si tu vois quelqu’un dans ton quartier que tu ne connais pas ,occupe toi de lui’’ qui a vu la multiplication des barrages civils dans divers endroits d’**Abidjan** et pour pouvoir traverser ces barrages qui étaient des lieux par excellence d’extirpation des militants **du RHDP** ,il fallait prononcer un code ou déboursier **de l’argent**. Et tout le monde sait à quoi a servi ces barrages tristement célèbres. »

-Victime n°A/10113/14 : « moi j’ai quatre (04) questions à **M.BLE** et sa défense :

1)- pourquoi une personne comme le chef de village de **kpogrobouo (village de BLE GOUDE)** n’est pas à la CPI et c’est **BLE** qui est là-bas?

2)-est ce qu’une personne qui n’a rien fait peut elle comparaitre devant la CPI ?

3)-pourquoi le président de la jeunesse du **FPI (parti de M. Gbagbo)** n’a pas été cité à comparaitre devant la CPI et **c’est M.BLE** qui n’est pas officiellement membre de la jeunesse de ce parti qui comparait s’il n’a rien fait et n’avait pas un Rôle important dans le **système GBAGBO** ?

4) y a-t-il eu plus **de 3000** morts ou pas ? Est- ce que c’est le tonnerre qui les a tués ?

-Victime n°A/20022/13 :« en appelant les jeunes à s’enrôler dans l’armée au **camp Gallieni**, il les a poussé à ne plus avoir peur de tuer et de se faire tuer »

-Victime n°A/10106/14 : « **M.BLE GOUDE** était l’un des rares personnages à assister aux réunions restreintes des securocrates du **régime GBAGBO**. A ce titre son avis était important. »

-Victime n°A/10111/14 : « le blocus **d’ABOBO** a commencé après l’appel de **M.BLE** à tenir un meeting coute que coute dans une agora de ce quartier. C’était un défi personnel pour lui

et à partir de ce jour, les événements d'**ABOBO** ont commencé et on connaît l'enfer qu'a vécu ce quartier »

-**Victime n°A/10118/14** : « c'est suite à son appel que les patrouilles de l'**ONU**CI étaient prises à partie par les jeunes et ces attaques ont empêché l'**ONU**CI à assurer convenablement la sécurité là où elle était sollicitée »

-**Victime n°A/10130/14** : « les militants du **RHDP** qui se rendaient au golf (**QG de M.OUATTARA**) étaient systématiquement violentés à des barrages érigés par les civils du village **EBRIE** (une ethnie en cote d'ivoire) de **COCODY** golf aux ordres de **M.BLE**.les femmes y étaient également violées »

-**victime n°A/20021/13** : «Moi, à mon humble avis les crimes imputés à **M.BLE** sont largement graves. Ses déclarations publiques, ses apparitions à des manifestations aux suites violentes. Ils incitaient les gens à la violence, il inculquait la haine aux jeunes patriotes qui nous voyaient en ennemis jusqu'à brûler vifs les gens en boubou ou aux noms en consonance nordiques qui étaient traités d'assaillants.

Il est l'auteur et l'inspirateur de l'article 125 (pétrole 100f et boîte d'allumette 25f) qui était évoqué pour brûler les gens. »

-**Victime n°A/20149/12** : « si **M.BLE GOUDE** n'avait pas été transféré à la CPI, c'est ce qui allait être surprenant tellement l'opinion nationale et internationale s'attendait à cela »

-**Victime n°A/10115/14** : « **M.BLE GOUDE** était le véritable patron des jeunes patriotes et les miliciens. Tant que nous serions tous d'accord pour attester que ces gens ont été des acteurs majeurs de la crise, nous serions tous d'accord que **M. BLE GOUDE** est aussi l'un de ses acteurs majeurs. »

-**Victime n°A/20016/13** : «Dans sa déclaration de clôture à l'audience de confirmation de charges, **M.BLE GOUDE** affirme assumer son soutien indéfectible à **M.GBAGBO** et être solidaire de ses actes. En outre, il s'est dit également fier d'être l'un de ses fidèles lieutenants donc il doit assumer sa part de responsabilité au côté de **M.GBAGBO**. »

-**Victime n°A/20009/13** : « En disant qu'il ne regrette pas d'avoir soutenu **M.GBAGBO**, donc si les charges en l'encontre de **M.GABGBO** ont été reconnues suffisamment graves pour être portées devant la CPI alors les faits reprochés à **M.BLE** le sont également. Solidarité dans le bien comme dans le mal oblige. »

-**Victime n°A/10023/14** : « Ses mots d'ordre de boycott actif ont entravé le processus d'obtention des cartes nationales d'identités. Point de départ des violences liées aux élections. Sur simple dénonciation calomnieuse, des personnes qui avaient droit à ces pièces, en ont été brutalement privées sinon systématiquement refoulées »

-**Victime n°A/10116/14** : « c'est **BLE GOUDE** qui a entravé les accords de Marcoussis sensés aboutir à une transition et une élection pacifiques. Cela n'a pas été le cas donc il est en partie responsable des violences post électorales »

-**Victime n°A/10117/14** : « si **M.BLE GOUDE** n'a pas sa part de responsabilité dans la crise qui d'autre l'a ? En cote d'ivoire même les enfants à bas âge connaissent **M.BLE GOUDE** tellement il était beaucoup présent à la télé entrain d'haranguer et chauffer à blanc la foule »

-**Victime n° A/10128/14** : «**M.BLE GOUDE** veut faire croire qu'il mène un combat noble contre la France et l'ONU qu'il accuse d'avoir pris fait et cause pour **M.OUATTARA** alors il a incité les jeunes à s'en prendre aux français et aux véhicule de l'ONUCI .Nous avons même vu des soldats de l'ONUCI se faire molestés par des jeunes à **COCODY** et à **YOPOUGON**»

-**Victime n°A/10222/14** : «**M. BLE GOUDE** était le véritable n°2 du régime **GBAGBO**. A ce titre, il était beaucoup craint par tous ceux qui ne voulaient pas perdre leurs postes et leurs privilèges. Ces personnes se devaient de soutenir ses actions »

-**Victime n°A/20083/13** : « Si **M.GBAGBO** devait choisir entre **BLE GOUDE** et sa femme, il allait choisir le premier car il lui a permis de conserver son pouvoir par tous les moyens y compris par la violence après l'opération dignité en 2004 jusqu'aux élections de 2010 »

-**Victime n°A/20011/13** : « Tout le monde sait qui est **BLE GOUDE** en cote d'ivoire et ce qu'il a fait donc si ses avocats ne le savent pas qu'il vienne se renseigner en cote d'ivoire »

-**Victime n°A/20060/12** : « A part **M.BLE GOUDE**, qui d'autre pouvait mobiliser les jeunes pros **GBAGBO** avec autant de succès ? Alors il est responsable de tout ce que ces jeunes ont fait »

-**Victime n°A/20045/12** : « Si les avocats de **M.BLE GOUDE** ne savent pas ce qu'il a fait en cote d'ivoire qu'ils se renseignent auprès des français qui sont en cote d'ivoire. Il était leur épouvantail. »

-**Victime n°A/20030/12** : « On a vu **M.BLE GOUDE**, un civil donné des ordres au général **MANGOU** (ex chef d'état major de **M.GBAGBO**). Pensez vous que dans une démocratie occidentale cela puisse se passer si la personne n'est pas influente dans un système ? »

-**Victime n°A/10005/14** : « **M.BLE GOUDE** affirme avoir lutté les mains nues et on a vu avec ces mains nues ce qu'est advenu des gens qui ne pensaient pas comme lui »

-**Victime n°A/20031/12** : « **M.BLE GOUDE** veut se faire passer pour un saint, un martyr et un démocrate alors qu'il ne l'est pas sinon très écouté à l'époque par **M. GBAGBO**, il se devait de lui demander de reconnaître sa défaite et passer à autre chose plutôt que de chercher à se maintenir coûte que coûte, vaille que vaille quoi que cela pouvait coûter en vie humaine? Cela allait éviter ces morts inutiles et ces requêtes interminables »

-**Victime n°A/20036/12** : « **M.BLE GOUDE** qui dit, ne rien à se reprocher devait rester en cote d'ivoire et se livrer à la justice comme les autres dirigeants du FPI. Le fait de fuir et se cacher montre qu'il se reproche quelque chose »

-**Victime n°A/20004/13** : « C'est **M.BLE GOUDE** qui a introduit les machettes dans le milieu étudiant comme moyen d'expression et de revendication et cela a aguerri des étudiants qui n'avaient plus froid aux yeux en dépeçant leur collègue. Et on les a vu plus actifs dans la crise post électorale »

-Victime n°A/10010/14 : « Tout les meetings de **M.GLE GOUDE** étaient encadrés par les hommes armés et lui-même avait une garde rapprochée armée. S'il n'était pas important dans le système, pourquoi a-t-il bénéficié d'autant de privilèges ? »

Pour toutes ses raisons, nous demandons respectueusement à la chambre préliminaire I de :

*déclarer cette requête irrecevable,

*de confirmer les charges contre **M.BLE GOUDE CHARLES**.

Dans l'espoir de voir nos observations être intégrées dans les vôtres et prises en compte par la chambre préliminaire I, veuillez agréer maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait le 14 octobre 2014

ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

[REDACTED]